

**PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX**

Type de construction : modèle «FARANDOLE»

Adresse : ..... Lieu dit Lande d'En Bas  
..... 65250 ESCALA

Le Constructeur : **Société G.H.P.A. LES MAISONS BRUNO PETIT**

Le Maître de l'ouvrage : **M. et Mme LOUVET Maurice**

assisté par un professionnel :  OUI  NON  
Dans l'affirmative, nom : .....

**Ont procédé ce jour contradictoirement à la réception des ouvrages à l'adresse ci-dessus indiquée.**

En conséquence de cette réception, **M. et Mme LOUVET Maurice** reçoivent les clefs de leur maison dont ils prennent pleine et entière possession et dont ils assument dorénavant la garde et l'entretien.

L'ouvrage a fait l'objet d'un contrat de construction **numéro : 01612 en date du : 22.03.2001**  
et de ses avenants numérotés de : 0 à 0 portant le montant définitif du marché à : **82 627.37 EUROS.(TVA 19.6%)**

**La Société G.H.P.A.** garantit les ouvrages qu'elle a exécuté suivant les dispositions des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil, modifiés par la loi n° 78 du 4 janvier 1978.

Elle garantit la réparation des vices cachés pendant un délai de dix ans, la date de réception étant le point de départ de la Responsabilité Décennale, de la garantie de bon fonctionnement et de la garantie de parfait achèvement.

Toute modification de conception sur des installations ou équipements faits par le Constructeur entraîne l'annulation des garanties contractuelles et légales.

**Paiement du prix**

A ce jour, des sommes ont été versées par le Maître de l'ouvrage au Constructeur qui reconnaît les avoir reçues :

**Total des sommes déjà versées .....: 78 496 €**  
**Le solde restant dû s'élève à la somme de.: 4 131.37 €**

La somme est versée intégralement à la réception :  OUI  NON

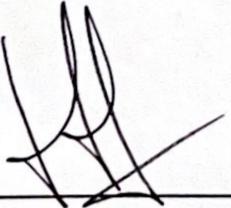
La somme est séquestrée chez : .....pour un montant de : .....francs

La réception est prononcée :  Sans réserve  Avec réserves (voir liste au verso).

Fait en 4 exemplaires à ..... **ESCALA** ..... le **1 08 02** .....

**Le Maître de l'ouvrage**  
signature précédée de la mention manuscrite  
«lu et approuvé et bon pour accord»

**Le Constructeur**

«Lu et Approuvé et bon pour accord»  




# M<sup>e</sup> Jean-Claude ROUSSEAU

NOTAIRE ASSOCIÉ

Société Civile Professionnelle Jean-Claude ROUSSEAU et Olivier FIS

Société titulaire de l'Office Notarial

5, route d'Espagne - Boite Postale 13  
65250 LA BARTHE-DE-NESTE (Hautes-Pyrénées)

*Successeur de Maîtres PEYRESBLANQUES, ANCENAY, CIEUTAT, COUGET et BAZERQUE*

Téléphone. 05.62.98.18.10

Télécopie 05.62.98.81.93

e-mail : scp-rousseau-fis@notaires.fr

**Etude fermée le lundi**

**Téléphone le matin de préférence**

**Réception l'après-midi de préférence**

**MEMBRE de la SCM ORPAN**

*(Conseils en Gestion et Transmission du Patrimoine)*

**MEMBRE du GIE AGRICONSEILS**

*(Conseils aux Agriculteurs)*

## ATTESTATION

LA BARTHE-DE-NESTE, le 5 Octobre 2001

JE SOUSSIGNE

Maître Jean-Claude ROUSSEAU, notaire à LA BARTHE-DE-NESTE, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 6 Octobre 2001, "LE VENDEUR", ci-après nommé :

La Commune d'ESCALA (Hautes-Pyrénées),

**A VENDU A "L'ACQUEREUR"**, ci-après nommé :

Monsieur Maurice Edouard Gaston LOUVET, Major de Police, et Madame Annie Claude BOUCHER, sans profession son épouse, demurant ensemble à LANNEMEZAN (65300) 6 Rue du 8 Mai 1945.

Nés savoir :

- Monsieur à ACHICOURT (62217) le 22 Juin 1956.

- Madame à ARRAS (62000) le 25 Juin 1954.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'ARRAS (62000), le 16 Août 1975; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

**L'IMMEUBLE ci-après désigné :**

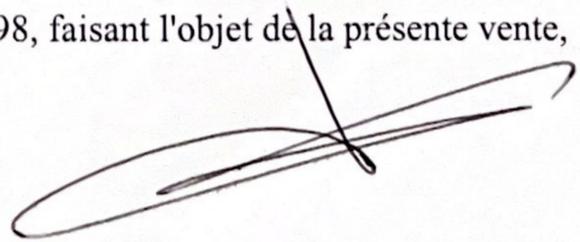
Une parcelle en nature de terrain à bâtir sis sur la Commune d'ESCALA (65250), figurant au cadastre de ladite Commune de la manière suivante :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
B	598	LANDE D'EN BAS	T A B		16	48

### DIVISION

La parcelle cadastrée section B, numéro 598 provient de la division de la parcelle cadastrée section B, numéro 115 pour une contenance de 36ha 70a 19 ca en trois nouvelles parcelles :

- La parcelle cadastrée même section numéro 598, faisant l'objet de la présente vente,



Conseils divers

GESTION DU PATRIMOINE - NEGOCIATION IMMOBILIERE - CREDIT HYPOTHECAIRE

DROIT DE LA FAMILLE ET DES AFFAIRES

SECRET PROFESSIONNEL

Membre d'une Association Agréée. Le règlement de honoraires par chèque est accepté

DOMICILIATION BANCAIRE : CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

TRÉSORERIE GÉNÉRALE - 4, Chemin de l'Ormeau - BP 1346 - 65013 TARBES - Norme Internationale (IBAN) FR55 4003 1000 0100 0014 5551 G37

- Et la parcelle cadastrée même section numéro 597, pour 22a 85ca et 599, d'une contenance de 36ha 30a 86ca, restant la propriété du VENDEUR. Ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage établi par Monsieur Denis MOLIS, Géomètre Expert à LA BARTHE DE NESTE en date du 6 Juin 2000 sous le numéro 161 W. Moyennant un prix payé comptant.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.  
A LA BARTHE-DE-NESTE, le 9 Octobre 2001.

